

2026-01-36



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : RABOT PASCALAgissant en qualité de PRESIDENT pour l'association : OUEST TARN HANDBALLTél. : 06 71 24 19 39 Mail : 6181077@tarnhandball.netAgrément n° : W812005809 SIRET 83100038500011

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)➔ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)Du : 14/02/2026 à 13 HAu : 15/02/2026 à 17 HA l'occasion de : Matchs et d'un repas club alijet/sucisseLieu de la manifestation : Gymnase de la Déescente Rabastens

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A RABASTENS le 16/01/2026 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M. RABOT PASCAL de l'association OUEST TARN HANDBALLEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Samedi 14 Février 2026 à 13 heures 00Au : Samedi 14 Février 2026 à 00 heure 00A l'occasion de : Matchs et repas club

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 29 janvier 2026

Le Maire

Nicolas GERAUD